

1. Initiative Régionale Ramsar des Pays du Bassin du Fleuve Sénégal : « SENEGALWET ».

L'initiative régionale Ramsar SENEGALWET regroupe les 4 pays du Bassin du Fleuve Sénégal (Sénégal, Mauritanie, Mali et Guinée) a vu le jour sur la base de la décision SC52-20 du Comité permanent :

L'initiative SENEGALWET s'assigne la mission de contribuer à la réduction de la pauvreté par la promotion des objectifs de la Convention Ramsar notamment le renforcement de la coopération entre les Etats en vue d'une gestion rationnelle des zones humides du bassin du Fleuve Sénégal à travers la valorisation et une meilleure gestion des ressources partagées.

Il s'agit plus spécifiquement participer à la mise en œuvre par les Parties et les acteurs clé des buts et objectifs du Plan Stratégique 2016-2024 et du SDAGE à l'horizon 2025 en partenariat avec des acteurs clé de la sous-région (WACOWET , UICN-PACO, WI bureau Afrique etc...) a entre autres :

1. Développer un plaidoyer fort et dynamique en direction des décideurs nationaux et des acteurs institutionnels de la sous – région pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre à l'échelle du Bassin du Plan stratégique de SENEGAL WET et des Politiques nationales sur les zones humides à l'échelle des pays et / ou l'intégration des principes et objectifs de gestion durable de ces zones dans les documents de politique/stratégie des institutions régionales ;
2. Développer et impulser des actions pour une meilleure connaissance et une meilleure diffusion de l'information scientifique et technique sur les valeurs et fonctions des écosystèmes des zones humides à travers une plateforme des centres de recherche et de formation, afin de faciliter la prise de décision et de contribuer à l'atteinte des ODD en particulier l'ODD 6 ;
3. Contribuer à la réhabilitation des sites Ramsar dégradés ou en voie de dégradation et en protégeant les écosystèmes particuliers ;
4. Renforcer les capacités des acteurs dans la mise en œuvre efficiente des Politiques Nationales sur les zones humides notamment à travers la fourniture de connaissances et de méthodes pour la gestion durable des zones humides et l'atteinte des ODD ;
5. Contribuer au renforcement des cadres juridiques appropriés pour une protection des écosystèmes humides des pays du bassin ;
6. Intensifier la coopération régionale et internationale autour des problématiques relatives aux changements climatiques, à l'évaluation des biens et services des zones humides, à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des bassins hydrographiques transfrontières et à la protection des espèces migratrices en vue de la pérennisation des moyens de subsistance des populations des zones humides des pays du Bassin ;
7. Renforcer la synergie et les échanges pour une meilleure coordination des interventions à tous les niveaux et promouvoir les échanges d'informations par le jumelage et la création de réseaux de sites Ramsar transfrontaliers, d'aires protégées ou sites particuliers.

2. Travaux et activités entrepris durant l'Année 2018

Sur la base de la **décision SC54-26 en date du 27 avril 2018**, le Comité permanent a octroyé un budget de 42 000 francs suisse (CHF), objet du **contrat N° 667** proposé par le Secrétariat de la Convention en date du **10 septembre 2018** et avec obligation de présenter le rapport annuel le **15 janvier 2019 pour un montant de 25 200 CHF représentant les 60 % de l'allocation**. Les fonds ont été reçus dans le compte de SENEGALWET en décembre 2018.

Tableau n° 1 : Ajustement de la liste des activités sur la base du Budget accordé par la Décision SC 54.26

Activités	Dépenses prévues/budgétisées	
	Budget de Ramsar en CHF	Avance 60%

Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	8 000	3000
Organiser des sessions de formation sur la GIRE&SDAGE, SISR, R-METT etc...	10 000	5000
Elaborer un Programme CEPA pour l'Initiative	5 000	3000
Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	8 000	5000
Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	7 000	7000
Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	4 000	2200
TOTAL	42 000	25 200

Tableau n°2 : Evaluation des activités du Plan de travail annuel de 2018

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Indicateurs (Source de vérification)
1. Doter SENEGAL WET d'un statut et d'organes de gouvernance	Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	En cours de mise en oeuvre	Document de Charte
	Validation du Plan stratégique de l'Initiative	Activité réalisé/Paiement réalisé/Fin de mise en oeuvre	Document de stratégie
	Validation du Document relatif au Mécanisme de financement durable	Activité réalisé/Paiement réalisé/Fin de mise en oeuvre	Document disponible
	Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	Réunions tenues à Conakry	Rapports de l'unité de gouvernance
2. Adopter un plan d'action triennal d'opérationnalisation	Elaborer le Programme CEPA de l'Initiative	En cours de mise en oeuvre	Programme CEPA
	Faire une campagne d'adhésion des autres membres de SENEGALWET et Signature des MoU	En cours de mise en oeuvre	Nombre de nouvelles adhésions, MoUs signés
	Organiser des sessions de formation sur la GIRE&SDAGE, SISR, R-METT etc...	En cours de mise en oeuvre	Rapports de formation
	Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	Secrétariat fonctionnel	Site web régulièrement mis à jours, Rapports annuels produits et soumis aux organes de gouvernance et

			au Secrétariat Ramsar
	Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	Participation à la COP 13 Ramsar	Rapports de mission

L'analyse du tableau 2 appelle les remarques suivantes :

Pour l'année 2018, certaines cibles ont été atteints notamment l'élaboration/validation du Plan stratégique, du Mécanisme de financement durable et du Manuel de procédures administratives, financières et comptables, une mission de préparation de la Réunion des organes de gouvernance (Mars 2018) et la tenue de la réunion des organes de gouvernance à Conakry au mois d'avril 2018 ainsi que la participation de l'IRR SENEGALWET à la COP 13 Ramsar à Dubai (Octobre 2018) sur la base du reliquat du budget 2017.

Les opérations du Secrétariat de l'Initiative au sein du Ministère de l'Environnement et du développement durable, est effectif avec deux agents qui travaillent sur la base de la contribution du Gouvernement et la mise à disposition d'un bureau fonctionnel et équipé.

L'arrivée tardive des fonds en fin décembre 2018 n'a pas permis une mise en œuvre adéquate des autres activités planifiées.

3. Bilan Financier pour l'Année 2018

Tableau n°3 : Evaluation des activités du Plan de travail annuel de 2018 sur la base du budget 2018, contrat N°667

Activités	Sources de financements			
	Budget de Ramsar en CHF	Avance 60%	Reliquat sur les 60% (Tranche 1)	Avoir 40% (Tranche 2)
Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	8 000	3000	3000	5000
Organiser des sessions de formation sur la GIRE&SDAGE, SISR, R-METT etc...	10 000	5000	5000	5000
Elaborer un Programme CEPA pour l'Initiative	5 000	3000	3000	2000
Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	8 000	5000	4200	3000
Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	7 000	7000	7000	
Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	4 000	2200	2200	1800
TOTAL	42 000	25 200	24 400	16 800

Sur les 25 200 CHF reçus au mois de décembre 2018, seules 800 CHF ont été utilisés pour le fonctionnement du Secrétariat sur la base de la décision C/1/001 de la Commission. A ce jour, il reste sur le compte 24 400 CHF qui sont planifiés pour le paiement des activités en cours de mise en œuvre selon le plan de travail de 2018.

Sur le reliquat, le Secrétariat de l'IRR SENEGALWET a payé :

- 4400 CHF au Bureau d'Etudes, d'Ingénierie et de Développement durable (EPDD) après la réunion de validation organisée à Conakry conformément au contrat signé sur le reliquat de 2017;
- 900 CHF au Consultant chargé du développement du Manuel de procédures après la validation en marge de la réunion des organes de gouvernance tenue à Conakry au mois d'avril 2018 sur le reliquat du budget de 2017;
- une mission de préparation de la réunion des organes de gouvernance en mars 2018;
- la Réunion des organes de gouvernance de SENEGALWET au mois d'avril 2018;
- la participation à la COP 13 Ramsar;
- les agios pour le compte bancaire ouvert que la Banque prélève automatiquement.

Aussi, il est à préciser que c'est uniquement la ligne consacrée au fonctionnement du Secrétariat qui a été utilisée. En outre, il est à noter que la réunion des organes de gouvernance de l'Initiative initialement prévue à Bamako les 29 et 30 janvier 2018 a dû être reportée et organisée en Conakry après une mission de préparation au mois de mars 2018 durant laquelle Mme le Ministre en charge de l'Environnement et des Forêts a reçu le Secrétariat de SENEGALWET et les modalités de tenue de la réunion des organes de gouvernance de SENEGALWET discutés et arrêtés avec le chef de l'Autorité Administrative Ramsar de la République de Guinée.

Ainsi, le reliquat de 2017 a permis de payer tous les consultants, d'organiser la réunion des organes de gouvernance de SENEGALWET à Conakry les 09 et 10 avril 2018 avec les consultants, les représentants des pays et d'autres parties prenantes (Cf. Résolution C/2/001 en date du 10 avril 2018), la participation de SENEGALWET à la COP 13 Ramsar et le fonctionnement du Secrétariat.

Le Solde financier au 15 janvier 2019 est de 24 400 CHF. A cela, il faut ajouter la deuxième tranche de la subvention attendue (16 800 CHF) ce qui donne un solde de 41 200 CHF pour l'année 2018. Ce montant est à reporter sur l'exercice budgétaire 2019 et permettra une exécution correcte des activités. La règle des tranches (60% et 40%) d'allocation du budget administratif oblige le Secrétariat de SENEGALWET à faire des ajustements sur les lignes budgétaires pour rester dans l'enveloppe de la première tranche.

Pour éviter cette situation dans l'analyse, nous recommandons au Secrétariat de la Convention Ramsar et au Comité permanent le transfert total du budget tel qu'il a été approuvé.

L'envoi en deux tranches de l'enveloppe ne permet pas une bonne planification des activités et peut constituer une source de blocage et de conflits avec les prestataires de services et la tenue de réunion régionale qui pèse sur le niveau de financement.

Les 20 000 CHF auprès des bailleurs et autres partenaires n'ont pu être mobilisés en l'absence du statut d'association régionale qui est en cours. Nous espérons que l'obtention de ce statut et du mécanisme de financement durable de l'IRR SENEGALWET, des ressources importantes pourront être mobilisés et préparer l'autonomisation.

4 - Travaux et activités planifiées pour l'Année 2019

Fournir un résumé simple de vos travaux prévus, en dressant la liste de vos activités, les résultats anticipés et vos indicateurs de succès selon le format ci-dessous:

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Indicateurs (Source de vérification)
1. Promouvoir la recherche scientifique dans les zones humides du Bassin du Fleuve Sénégal	Créer un observatoire des zones humides du Bassin du Fleuve Sénégal	Des recherches scientifiques sur la biodiversité et les facteurs humains et institutionnels qui affectent les zones humides sont menées	Un observatoire sur les zones humides est créé avant la fin de la 3ème année de mise en œuvre du Plan stratégique (2021)
	Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	Réunions tenues	Rapports de l'unité de gouvernance

2. Mettre en place des conditions favorables à l'utilisation rationnelle des zones humides et des ressources en eaux	Analyser les impacts négatifs des aménagements hydro-agricoles sur les zones humides et appuyer la mise en œuvre des mesures correctives	Des mesures visant à réduire les impacts négatifs des aménagements hydroagricoles sont appliquées	Au moins 2 mesures importantes visant à réduire les impacts négatifs des aménagements hydroagricoles sont appliquées avant la fin de la mise en œuvre du Plan stratégique
	Appuyer l'élaboration et/ou l'amélioration de la législation dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides	Les législations relatives à l'utilisation des zones humides et la gestion des ressources en eaux du Bassin sont améliorées	
	Mener une étude des conflits liés à l'utilisation des zones humides et des ressources en eaux	Une analyse détaillée des conflits liés à l'utilisation des zones humides et des ressources en eaux est menée	Un document faisant le point sur les conflits est disponible avant la fin de la 1ère année de mise en œuvre du Plan Stratégique
3. Mettre en place des conditions favorisant la conservation des zones humides du Bassin du Fleuve Sénégal	Assurer le fonctionnement de l'Unité de Coordination du Plan stratégique de l'IRR SENEGALWET	Des mesures permettant une mise en œuvre efficace du Plan stratégique de l'IRR SENEGALWET sont prises	Au moins 2 mécanismes de financement durable de l'IRR SENEGALWET sont mis en place avant la fin de la 4ème année
4. Prévenir, faire cesser et inverser la perte et la dégradation des zones humides	Mener une campagne à l'échelle du Bassin pour lutter contre le déboisement	Des initiatives de lutte contre des facteurs de dégradation des zones humides sont promues	Au moins 8 initiatives de lutte contre des facteurs de dégradation des zones humides sont appuyées avant la fin de la mise en œuvre du Plan stratégique.
	Appuyer la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique élaborée par l'OMVS		
5. Bâtir un fort partenariat sous régional et international	Etablir des partenariats avec l'agro-business, les sociétés minières et les autres branches du secteur privé	Des partenariats sont établis avec l'agro-business, les sociétés minières et d'autres branches du secteur privé	Au moins 5 partenariats sont établis avec l'agro-business, les sociétés minières et les autres branches du secteur privé avant la fin de la mise en œuvre du Plan Stratégique
	Réaliser des jumelages avec d'autres sites Ramsar	Des jumelages avec d'autres sites Ramsar sont réalisés	Au moins 4 jumelages sont réalisés avant la fin de la mise en œuvre du Plan stratégique
	Faire une campagne d'adhésion des autres membres de SENEGALWET	Forte adhésion à SENEGALWET	Nombre de nouvelles adhésions,
	Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	Secrétariat fonctionnel	Site web régulièrement mis à jours, Rapports annuels produits et soumis aux organes de gouvernance et

			au Secrétariat Ramsar
	Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	Dynamisme du Secrétariat	Rapports de mission

5. Plan Financier pour l'Année 2019

Activités	Dépenses	Sources de financements		
	Dépenses Planifiées en CHF	Budget de Ramsar en CHF	Gouvernement du Sénégal en CHF	Autres bailleurs à identifier en CHF
Créer un observatoire des zones humides du Bassin du Fleuve Sénégal	9000	6000	1000	2000
Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	11000	8000	1000	2000
Analyser les impacts négatifs des aménagements hydro-agricoles sur les zones humides et appuyer la mise en œuvre des mesures correctives	12000	9000	1000	2000
Appuyer l'élaboration et/ou l'amélioration de la législation dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides	8000	4000		4000
Mener une étude des conflits liés à l'utilisation des zones humides et des ressources en eaux	14000	8000	1000	5000
Assurer le fonctionnement de l'Unité de Coordination du Plan stratégique de l'IRR SENEGALWET	7000	2000		5000
Mener une campagne à l'échelle du Bassin pour lutter contre le déboisement	9000	3000	1000	5000
Appuyer la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique élaborée par l'OMVS	23000	2000	1000	20000
Etablir des partenariats avec l'agro-business, les sociétés minières et les autres branches du secteur privé	3000	1000	1000	1000
Réaliser des jumelages avec d'autres sites Ramsar	6000	1000		5000
Faire une campagne d'adhésion des autres membres de SENEGALWET	4000	1000		3000
Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	8000	6000	1000	1000
Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	5000	2000	1000	2000
TOTAL	119000	53000	9000	57000

Pour les Initiatives Régionales qui demandent un financement à la Convention en 2019, s'il vous plaît fournir un budget de votre plan de travail 2019. Si vous utilisez une autre monnaie que le franc suisse (CHF), s'il vous plaît fournir un taux de change moyen pour permettre la conversion en CHF. (1 CHF = 600 XOF)

Sources de Revenus	Prévisions/Montant budgétisé
Nom du Bailleur	Montant (Monnaie) : CHF
Gouvernement du Sénégal	9000
Requête au Budget Principal de Ramsar	53000
Requête Fonds volontaires pour l'Afrique	25000
Sollicitation autres partenaires techniques et financiers	32000
Total	119000

RECAPITULATIF

Requête à la Convention de Ramsar : 53 000 CHF et 25000 CHF au Fond Volontaires pour l'Afrique

Cofinancement : 9000 CHF (Sénégal) et 32000 CHF à rechercher auprès d'autres bailleurs et partenaires

TOTAL GLOBAL 119 000 CHF